



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2021

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de sa séance extraordinaire tenue le 22 décembre 2020, le conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James adoptait les règlements suivants :

- *Règlement n° 215 concernant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2021;*
- *Règlement n° 41 de la Localité de Valcanton concernant l'imposition de taxes foncières à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2021;*
- *Règlement n° 120 de la Localité de Villebois concernant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2021;*
- *Règlement n° 83 de la Localité de Radisson concernant l'imposition d'une taxe foncière générale à divers taux, des taxes spéciales, des compensations et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2021.*

Tout intéressé peut prendre connaissance des règlements précités pendant les heures d'ouverture de bureau, au Service du greffe, au siège social du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James situé au 2, rue des Rapides, à Matagami.

Également, tout intéressé peut prendre connaissance des règlements n^{os} 41, 120 et 83 au bureau des localités concernées, aux heures d'ouverture de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi.

DONNÉ À MATAGAMI, ce 12 janvier 2021.

Aline Bougie
Assistante-greffière